

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.,
Calgary, AB Canada T2R 0A8
Courriel : proposals.propositions@neb-one.gc.ca

MODIFICATION DE L'INVITATION

Commentaires

Document contient des exigences Relatives à la sécurité

Proposition à : Office national de l'énergie

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Sujet		
Services liés à la surveillance autochtone en vue de le projet de pipeline Keystone XL		
N° de l'invitation	N° modif.	Date
84084-19-0063	003	2019-06-17
L'invitation prend fin		Fuseau horaire
à	02:00 PM – 14h00	Heure avancée des Rocheuses (HAR)
le	2019-06-24	
F.A.B.		
Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Autre: <input type="checkbox"/>
Adresser toute demande de renseignements à :		
Jenny Gong		
Code régional et N° de téléphone	N° de télécopieur / courriel	
	Jenny.gong@neb-one.gc.ca	
Destination – des biens, services et construction		
Voir aux présentes		

Instructions : Voir aux présentes

Livraison exigée	Livraison proposée
Voir aux présentes	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
N° de téléphone	
courriel	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 003

La modification 003 vise à répondre aux questions des entreprises relativement à la demande de soumissions n° 84084-19-0063.

Question 1

L'annexe A de la demande de soumissions précise ce qui suit : « S'assurer que les surveillants autochtones disposent d'une protection d'assurance satisfaisante, notamment celle d'une commission des accidents de travail, et d'une assurance responsabilité civile adéquate (voir l'annexe E – Exigences en matière d'assurance) ».

J'ai fait une demande de protection à la commission des accidents de travail, qui m'a répondu que nous n'avons pas besoin d'assurance, puisque la surveillance autochtone est exemptée. Devons-nous quand même obtenir une protection pour la DP? Veuillez préciser.

Réponse 1

Oui, les entrepreneurs doivent obtenir une protection d'une commission des accidents de travail pour les surveillants autochtones. C'est une exigence pour le contrat.

Toutes les autres conditions restent les mêmes.